

MAC AL HOUDA FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 02 décembre 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.733.809, un actif net de D : 1.724.867 et un bénéfice de D : 119.354 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 46,03% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Contrairement aux dispositions de la loi n°2013-48 du 9 décembre 2013, relative aux fonds d'investissement islamiques, le gestionnaire n'a pas procédé à la désignation d'un comité de contrôle charaïque et à la mise en place d'une unité d'audit charaïque interne.

Vérifications et informations spécifiques

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 31 Mars 2015

Le Commissaire aux Comptes:
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	935 735	987 931
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		935 735	987 931
Placements monétaires et disponibilités		798 049	780 570
Placements monétaires	5	0	0
Disponibilités		798 049	780 570
Créances d'exploitation		25 -	
TOTAL ACTIF		1 733 809	1 768 501
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	5 908	6 083
Autres créditeurs divers	6	3 034	2 909
TOTAL PASSIF		8 942	8 992
ACTIF NET			
Capital	7	1 849 783	1 905 197
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(132 892)	(148 212)
Sommes distribuables de l'exercice		7 976	2 524
ACTIF NET		1 724 867	1 759 509
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 733 809	1 768 501

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	36 655	37 491
Dividendes		36 655	37 491
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		36 655	37 491
Charges de gestion des placements	9	(22 712)	(27 645)
REVENU NET DES PLACEMENTS		13 943	9 846
Autres charges	10	(5 138)	(6 079)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 805	3 767
Régularisation du résultat d'exploitation		(829)	(1 243)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 976	2 524
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		829	1 243
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		152 291	(57 548)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(26 503)	(169 930)
Frais de négociation de titres		(15 239)	(17 295)
RESULTAT DE L'EXERCICE		119 354	(241 006)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	119 354	(241 006)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	8 805	3 767
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	152 291	(57 548)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(26 503)	(169 930)
Frais de négociation de titres	(15 239)	(17 295)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(153 996)	(371 858)
Souscriptions		
- Capital	137 527	16 857
- Régularisation des sommes non distribuables	5 590	201
- Régularisation des sommes distribuables	(10 842)	(1 225)
Rachats		
- Capital	(304 863)	(451 536)
- Régularisation des sommes non distribuables	(7 313)	24 816
- Régularisation des sommes distribuables	22 809	30 425
- Droits de sortie	3 096	8 604
VARIATION DE L'ACTIF NET	(34 642)	(612 864)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 759	2
	509	372 373
En fin de l'exercice	1 724 867	1 759 509
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	14 061	16 949
En fin de l'exercice	12 826	14 061
VALEUR LIQUIDATIVE	134,482	125,134
TAUX DE RENDEMENT	7,47%	(10,60%)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC AL HOUDA FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et la loi n° 2013-48 du 9 décembre 2013 relative aux fonds d'investissement islamiques. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et la société « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 mai 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution, soit le 22 septembre 2010.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC AL HOUDA FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 935.735 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		891 865	935 735	54,25%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>		891 865	935 735	54,25%
ADWYA	19 981	157 012	163 305	9,47%
DELICE HOLDING	5 500	83 627	83 281	4,83%
ESSOUKNA NG	2 080	12 636	12 314	0,71%
EURO CYCLES	9 500	129 423	155 553	9,02%
MPBS	23 500	171 065	170 986	9,91%
S.A.H	14 500	144 727	155 628	9,02%
SIMPAR NG	222	11 219	11 300	0,66%
SOTIPAPIER	32 600	160 359	160 913	9,33%
SOTUVER	4 269	21 797	22 455	1,30%
TOTAL		891 865	935 735	54,25%
Pourcentage par rapport au total des actifs				53,97%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	1 096 352	(108 421)	987 931	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions cotées	5 545 802		5 545 802	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions cotées	(5 750 289)		(5 750 289)	(26 503)
* <u>Plus ou moins values latentes</u>				
Actions cotées		152 291	152 291	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	891 865	43 870	935 735	(26 503)

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 5.908 contre D : 6.083 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	4 944	5 566
Rémunération du dépositaire	964	517
Total	5 908	6 083

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 3.034 contre D : 2.909 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CAC	2 905	2 688
Redevance du CMF	129	155
Autres	-	66
Total	3 034	2 909

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	1 905 197
Nombre de parts	14 061
Nombre de copropriétaires	41

Souscriptions réalisées

Montant	137 527
Nombre de parts émises	1 015
Nombre de copropriétaires nouveaux	7

Rachats effectués

Montant	(304 863)
Nombre de parts rachetées	(2 250)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	152 291
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(26 503)
Régularisation des sommes non distribuables	(1 723)
Frais de négociation de titres	(15 239)
Droits de sortie	3 096

Capital au 31-12-2014

Montant	1 849 783
Nombre de parts	12 826
Nombre de copropriétaires	45

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2014 à D : 36.655 contre D : 37.491 à l'issue de l'exercice précédent et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions et valeurs assimilées admises à la cote.

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 22.712 contre D : 27.645 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	20 647	25 132
Rémunération du dépositaire	2 065	2 513
Total	22 712	27 645

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 5.138 contre D : 6.079 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CAC	3 294	3 494
Redevance du CMF	1 765	2 130
Services bancaires et assimilés	19	31
Autres	60	424
Total	5 138	6 079

Note 11 : Autres informations

11.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	2,858	2,666	0,799	0,108
Charges de gestion des placements	(1,771)	(1,966)	(1,177)	(4,406)
Revenus net des placements	1,087	0,700	(0,377)	(4,298)
Autres charges	(0,401)	(0,432)	(0,225)	(0,498)
Résultat d'exploitation (1)	0,686	0,268	(0,602)	(4,796)
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,065)	(0,088)	(1,455)	(3,687)
Sommes distribuables de l'exercice	0,622	0,180	(2,057)	(8,482)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	11,874	(4,093)	(3,122)	0,674
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(2,066)	(12,085)	1,100	21,857
Frais de négociation de titres	(1,188)	(1,230)	(1,281)	(1,933)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	8,619	(17,408)	(3,303)	20,598
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,306	(17,140)	(3,905)	15,802
Droits de sortie	0,241	0,612	0,060	0,103
Résultat non distribuable de l'exercice	8,861	(16,796)	(3,243)	20,701
Régularisation du résultat non distribuable	(0,134)	1,779	10,980	22,075
Sommes non distribuables de l'exercice	8,726	(15,017)	7,737	42,776
Valeur liquidative	134,482	125,134	139,971	134,292
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,36%	1,48%	0,86%	3,76%
Autres charges / actif net moyen	0,31%	0,33%	0,16%	0,43%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,48%	0,14%	(1,50%)	(7,24%)

11.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC AL HOUDA FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une commission de succès si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de succès fixée à 15% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.